

**RESERVATION ET CONDITIONS DE LOCATION  
KOTS 2026-27**

Pour une réservation, il faut avoir réalisé votre demande d'inscription comme étudiant-e à la HELHa

Voir conditions et procédure d'inscription sur le site [www.helha.be](http://www.helha.be)

Les demandes de réservation d'un kot ne sont possibles qu'à partir du samedi 11 avril 2026 (Journée Portes Ouvertes de la HELHa). Après inscription et à votre demande, vous recevrez du secrétariat Étudiants un lien pour faire en ligne votre demande de réservation de kot.

1. Coût de la location en 2026-2027

Le contrat de location couvre **10 mois**, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 30 juin 2027.

Pour les étudiants de la HELHa, le prix de location comprend TOUS LES FRAIS DE LOCATION : le loyer proprement dit, les charges locatives, la taxe communale de séjour et l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Les charges locatives sont constituées par les frais de chauffage, d'éclairage, de consommation d'eau, d'utilisation des espaces communautaires et d'entretien des espaces communs.

A. chambres situées	2, Voie des Gaumais 5, rue du Batty (sauf 3 <sup>ème</sup> étage) 7, rue du Batty (sauf 3 <sup>ème</sup> étage)	<b>440 € / mois.</b>
B. chambres situées	7, rue du Batty au 3 <sup>ème</sup> étage N° 7/301 à 7/306	<b>345 € / mois*</b>
C. chambres situées	7, rue du Batty au 3 <sup>ème</sup> étage N° 7/307 à 7/312 5, rue du Batty au 3 <sup>ème</sup> étage N° 5/301 à 5/308	<b>315 € / mois*</b>

- Les chambres du 3<sup>e</sup> étage, 5 et 7 rue du Batty, sont réservées en priorité aux étudiant.es inscrit.es en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années à la HELHa Cardijn, qui, en raison de leurs stages, séjournent moins de temps à Louvain-la-Neuve.

Il est possible pendant l'été de conclure un « contrat vacances » (d'une ou plusieurs semaines) qui permet l'occupation du kot pour préparer la 2e session.

En aucun cas, il ne pourra être garanti l'occupation du même communautaire et de la même chambre.

2. Réservation d'un Kot

La réservation, la mise en location et la gestion des kots sont assurées par la société Acobex.

Une fois votre demande d'inscription en ligne réalisée à la HELHa, un formulaire de demande de réservation pour un kot vous sera transmis, à votre demande, par le secrétariat étudiants.

**Le paiement de la garantie locative, équivalent à un mois de loyer, est demandé au moment de l'attribution de la chambre fin aout.**

Cette garantie locative sera restituée à l'issue du contrat s'il a été justifié de la complète exécution des conditions générales de location.

3. Signature du contrat

La signature du contrat et la remise des clés auront lieu fin aout/début septembre. Les dates précises seront communiquées par la société Acobex ultérieurement.